



# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI), PASSEPORT (PSP) COMMENT LES OBTENIR ?

## OBTENIR SON PASSEPORT ET/OU SA CARTE D'IDENTITÉ EN 5 ÉTAPES :

**1. FAITES VOTRE PRÉ-DEMANDE EN LIGNE** afin de gagner du temps lors du rendez-vous sur le site de l'[agence nationale des titres sécurisés](#) ou via [France Connect](#).

Vous obtenez un numéro de pré-demande de titre nécessaire à la prise de rendez-vous.

Ou venez en mairie chercher un formulaire cerfa

### **2. PRENEZ RENDEZ-VOUS (OBLIGATOIRE)**

- [en ligne](#), muni de votre numéro de pré-demande
- par téléphone au 03 84 47 88 08

### **3. PRÉSENTEZ-VOUS AVEC LES DOCUMENTS À FOURNIR**

Adresse : Maison de l'Emploi et des Services - 1000 rue des Gentianes Lons-le-Saunier (à côté de la poste) – Etage de france services

La personne qui demande un titre d'identité doit obligatoirement être présente au rendez-vous. Les mineurs, quels que soient leur âge, doivent venir au rendez-vous de dépôt de la demande, accompagnés d'un représentant légal.

### **4. VOUS ÊTES INFORMÉ PAR SMS LORSQUE VOTRE TITRE D'IDENTITÉ EST DISPONIBLE**

### **5. PRENEZ RENDEZ-VOUS POUR RÉCUPÉREZ VOTRE TITRE D'IDENTITÉ (OBLIGATOIRE)**

- [en ligne](#)
- par téléphone au 03 84 47 88 08

Présence obligatoire de la personne à partir de 12 ans pour le contrôle des empreintes en présentant le récépissé de dépôt de demande ainsi que l'ancien titre.

**Attention, le titre doit être retiré dans un délai maximum de 3 mois.  
Passé ce délai, il sera automatiquement détruit, sans possibilité de remboursement.**